VALLÉE Ubaye SERRE-PONÇON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Terre de vie, Terre d'envie

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2024

Barcelonnette
Enchastrayes
Faucon-de-Barcelonnette
Jausiers
La Condamine-Châtelard
Le Lauzet-Ubaye
Les Thuiles
Méolans-Revel
Saint-Paul-sur-Ubaye
Saint-Pons
Ubaye Serre-Ponçon
Uvernet-Fours
Val d'Oronaye

Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
4 avenue des 3 Frères Arnaud - 04400 Barcelonnette
Tél. : 04 92 81 28 23 - Mail : info@ccvusp.fr
www.ccvusp.fr

TABLE DES MATIERES

1 RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES 3
2 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE 3
Le territoire et les compétences de la collectivité 3
Présentation par communes membres 4
2.1.1 Barcelonnette 4
2.1.2 Enchastrayes 4
2.1.3 Faucon-de-Barcelonnette 4
2.1.4 Jausiers 4
2.1.5 La Condamine-Châtelard 5
2.1.6 Le Lauzet-Ubaye 5
2.1.7 Les Thuiles 5
2.1.8 Méolans-Revel 5
2.1.9 Saint-Paul-sur-Ubaye 6
2.1.10 Saint-Pons 6
2.1.11 Ubaye Serre-Ponçon 6
2.1.12 Uvernet-Fours 6
2.1.13 Val d'Oronaye 6
Organisation du service collecte et traitement des déchets 7
2.1.14 Organigramme du pôle Aménagement 7
2.1.15 Adhésion et compétences du SYDEVOM04 7
2.1.16 Evolution du dispositif de collecte des déchets ménagers 8
2.1.17 Répartition des missions entre la CCVUSP et le SYDEVOM04 pour la gestion des déchets 9
2.1.18 Fonctionnement des services techniques de la CCVUSP 9
2.1.19 Fonctionnement du SYDEVOM04 10
Les moyens matériels 10
2.1.20 Parc de véhicules et équipements de la CCVUSP 10
2.1.21 Parc de véhicules et équipements du SYDEVOM04 11
2.1.22 Les Points d'Apport Volontaire 11
2.1.23 Campagne de lavage des Points d'Apport Volontaire 13
2.1.24 Parc de conteneurs de collecte mis au rebut 13
3 LES DIFFERENTS EQUIPEMENTS UTILES A LA GESTION DES DECHETS EN UBAYE 14
Le quai de transfert de Plan-La-Croix 14
Les déchetteries 14
3.1.1 Déchetterie de Plan-la-Croix 15
3.1.2 La déchèterie des Terrasses 17

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Beynon 18
Le centre de tri de Manosque 18
4 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION 19
Communication numérique 19
Actions de sensibilisation menées par le SYDEVOM04 21
5 ÉVÈNEMENTS MARQUANTS 21
Restrictions de circulation sur RD900 21
Le Tour de France 21
6 LES DÉCHETS MÉNAGERS (OMR – EMBALLAGES – VERRE) 22
L'évolution des tonnages de déchets ménagers collectés entre 2010-2024 22
Le coût de la collecte des ordures ménagères 23
Le coût du transfert des ordures ménagères 23
Évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) 24
Le coût de l'enfouissement des ordures ménagères 24
Le coût total du service des ordures ménagères 25
Le coût de la gestion des emballages ménagers (emballages plastiques, métal, papiers-cartonnettes et verre) 26
7 LA DÉCHETTERIE DE PLAN-LA-CROIX 27
Évolution des tonnages collectés en déchetterie entre 2008 et 2024 27
La collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) 29
La collecte du mobilier 30
Le coût à la tonne avant et après obtention de recettes et/ou de soutiens financiers 31
8 Modes de financement de la gestion des déchets 31
Facturation des professionnels en déchèterie 31
Redevance spéciale 32
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 32
Revente matières et soutiens financiers éco-organismes 32
9 BIODÉCHETS 33
10 BILAN DES DEPENSES ET RECETTES 35
Dépenses 2024 35
Recettes 2024 36
Résultats 2024 37

1 RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES

La loi anti-gaspillage et économie circulaire de février 2020 a fixé de nouveaux objectifs de réduction et de valorisation des déchets, repris dans le SRADDET de la Région et auxquels la collectivité doit se conformer :

- ⇨ Réduire de 15% la production de déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010
- ⇨ Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage (enfouissement) à 10% des quantités produites en masse d'ici 2035
- ⇨ Atteindre 55% de réutilisation ou de recyclage des déchets ménagers et assimilés en 2025

2 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire et les compétences de la collectivité

Le territoire de la Vallée de l'Ubaye est un territoire rural fortement touristique. La population compte cette année 7922 résidents permanents (source : INSEE) soit une baisse de 0.57%. Il est à constater que depuis 2016, la population de résidents permanents est en recul de -7,02% dans la vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon.

Selon les données de population DGF (population authentifiée par l'INSEE + 1 habitant par résidence secondaire + 1 habitant par place de caravane située dans une aire d'accueil des gens du voyage), on comptabilise 18 002 personnes en 2024 sur le territoire.

La Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » a quant à elle été créée le 1er janvier 2017 par arrêté préfectoral. Elle a notamment pour compétence la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés sur les 13 communes qu'elle regroupe.

Présentation par communes membres

2.1.1 Barcelonnette

Population INSEE 2024	Population DGF 2024	Superficie en km²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
2724	4433	16,4	27	1 PAV pour 100 hab.	1 PAV pour 164 hab.	11	Oui

2.1.2 Enchastrayes

Population INSEE 2024	Population DGF 2024	Superficie en km²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
398	2348	44,2	14	1 PAV pour 31 hab.	1 PAV pour 181 hab.	4	Oui
Fait marquant : déploiement d'1 benne compartimentée tri-flux à La Conchette et retrait de la totalité des bacs roulants OMR en novembre 2024							

2.1.3 Faucon-de-Barcelonnette

Population INSEE 2024	Population DGF 2024	Superficie en km²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
309	437	17,4	4	1 PAV pour 77 hab.	1 PAV pour 109 hab.	2	Non

2.1.4 Jausiers

Population INSEE 2024	Population DGF 2024	Superficie en km²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR

1167	1988	107,7	15	1 PAV pour 78 hab.	1 PAV pour 132 hab.	5	Non

2.1.5 La Condamine-Châtelard

Population INSEE 2024	Population DGF 2024	Superficie en km²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
157	351	56	6	1 PAV pour 26 hab.	1 PAV pour 58 hab.	2	Non

2.1.6 Le Lauzet-Ubaye

Population INSEE 2024	Population DGF 2024	Superficie en km²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
198	366	66,3	6	1 PAV pour 33 hab.	1 PAV pour 61 hab.	1	Non

2.1.7 Les Thuiles

Population INSEE 2024	Population DGF 2024	Superficie en km²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
379	561	32,8	4	1 PAV pour 95 hab.	1 PAV pour 140 hab.	1	Non

2.1.8 Méolans-Revel

Population INSEE 2024	Population DGF 2024	Superficie en km²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
330	583	127,7	7	1 PAV pour 47 hab.	1 PAV pour 83 hab.	2	Non

2.1.9 Saint-Paul-sur-Ubaye

Population INSEE 2024	Population DGF 2024	Superficie en km²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
183	461	205,5	5	1 PAV pour 37 hab.	1 PAV pour 92 hab.	1	Non
Fait marquant : déploiement de 2 bennes compartimentées tri-flux à Fouillouse et Maljasset							

2.1.10 Saint-Pons

Population INSEE 2024	Population DGF 2024	Superficie en km²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
617	858	32	9	1 PAV pour 68 hab.	1 PAV pour 95 hab.	12	Non

2.1.11 Ubaye Serre-Ponçon

Population INSEE 2024	Population DGF 2024	Superficie en km²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
806	1201	62,5	20	1 PAV pour 40 hab.	1 PAV pour 60 hab.	6	Non
Fait marquant : déploiement et vol d'1 benne compartimentée tri-flux à la sortie de La Bréole							

2.1.12 Uvernet-Fours

Population INSEE 2024	Population DGF 2024	Superficie en km²	Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV)	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR
544	4188	135,4	12 ?	1 PAV pour 45 hab.	1 PAV pour 349 hab.	6	Oui

2.1.13 Val d'Oronaye

Population INSEE 2024	Population DGF 2024	Superficie en km²	Nombre de Points d'Apport	Nombre de PAV par hab. (INSEE)	Nombre de PAV par hab. (DGF)	Nombre d'abris à cartons	Bacs roulants OMR

			Volontaire (PAV)				
110	227	109,4	7	1 PAV pour 16 hab.	1 PAV pour 32 hab.	2	Non

Organisation du service collecte et traitement des déchets

2.1.14 Organigramme du pôle Aménagement

Le pôle « Aménagement » a été créé en septembre 2024 et a pour mission : les travaux, la gestion des déchets, la gestion de Geomas/SIG, le respect de la réglementation afférente à l'aménagement du territoire (PLPDMA, SCOT, SRADDET). Une commission thématique intercommunale a été composée au même moment afin d'étudier les questions liées à l'Aménagement et soumises au Conseil communautaire.

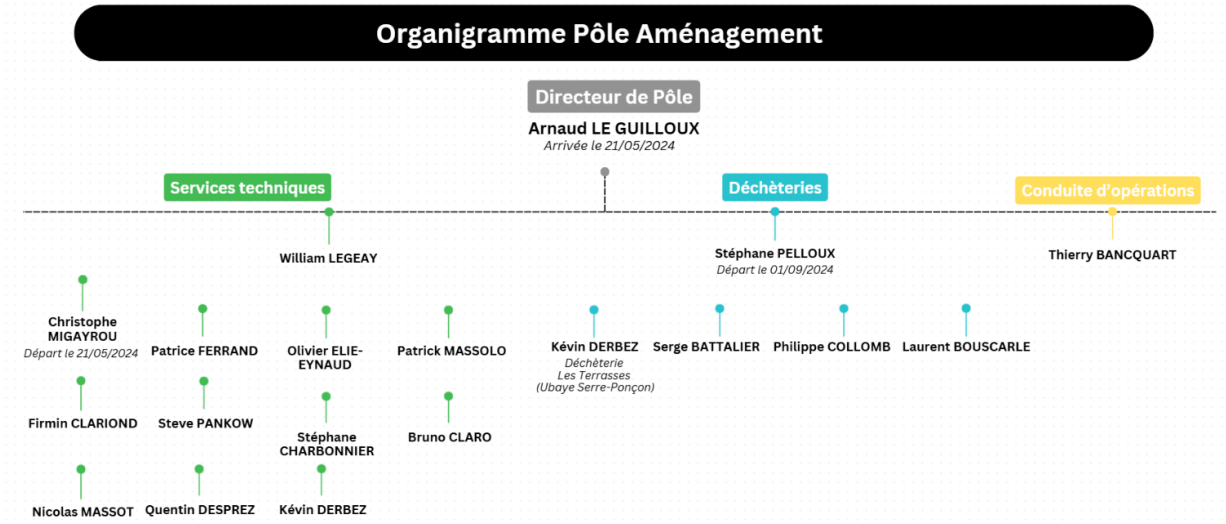

2.1.15 Adhésion et compétences du SYDEVOM04

Depuis le 1er septembre 2018, la collectivité a adhéré au Syndicat Départemental d'Elimination et de Valorisation des Ordures Ménagères (SYDEVOM04) à qui elle a confié :

- la collecte, le transport et le traitement des Points d'Apport Volontaire (PAV), hormis le « verre » qui est transporté et traité par un opérateur privé,
- l'exploitation du quai de transfert de Plan La Croix pour les Ordures Ménagères (OM) et les emballages bi-flux (papiers-cartonnettes, plastiques, métal),
- le transport et le traitement de bennes de déchèterie (« bois A », « ferraille », « encombrants », « cartons » et « plâtre »),
- la gestion des contrats avec certains éco-organismes et repreneurs/recycleurs (« emballages » et « cartons bruns »),
- la communication sur la réduction, la prévention, le tri et la gestion des déchets.

2.1.16 Evolution du dispositif de collecte des déchets ménagers

En 2024, 10 des 13 communes sont entièrement équipées du dispositif de collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV) composés de colonnes permettant le tri des ordures ménagères résiduelles (OMR), des emballages ménagers bi-flux (papiers-cartonnettes, plastiques, métal) et des emballages en verre. Pour ces 10 communes, la collecte des 125 PAV répartis y est intégralement assurée par le SYDEVOM04. Ainsi la collecte des colonnes, le transfert et le traitement des OMR et des emballages ménagers sont assurés par le SYDEVOM04. Après chaque tournée de collecte, le SYDEVOM04 vide les OMR et les emballages dans 2 semi-remorques au quai de transfert de Plan La Croix à Faucon-de-Barcelonnette, propriété de la CCVUSP et mis à disposition du SYDEVOM04 pour assurer la massification des déchets avant traitement. Les OMR sont ensuite transportées et enfouies à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Beynon exploitée par VEOLIA à Ventavon (05). Les emballages ménagers sont quant à eux transférés au centre de tri des emballages exploité par VEOLIA à Manosque (04). Le verre collecté par le SYDEVOM04 dans les colonnes, est vidé sur une aire dédiée à la déchèterie de Plan La Croix puis chargé et transféré par un opérateur privé.

Les 3 communes restantes où la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est toujours assurée en bacs roulants par les services techniques de la CCVUSP, sont les plus touristiques et leur population suit de fortes variations au cours de l'année : Uvernet-Fours (station de ski de Pra Loup), les quartiers Est et Sud de Barcelonnette, Enchastrayes (stations de ski du Sauze et Super Sauze). La CCVUSP déploie également des bennes compartimentées tri-flux dans les secteurs isolés de la Vallée (Fouillouse, Maljasset, La Conchette, etc.) qu'elle collecte en régie.

En 2024, le nombre de PAV s'élève à 125, ce qui représente 390 colonnes.

L'année 2026 verra le déploiement et l'homogénéisation de la collecte des déchets ménagers en Points d'Apport Volontaire sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

L'objectif de ce changement est :

- de favoriser le tri sélectif en n'ayant plus que des points complets (ordures ménagères, emballages ménagers et verre),
- de réduire le tonnage d'ordures ménagères,
- de maitriser les coûts face au doublement des coûts de traitement à venir à cause de l'augmentation de la TGAP, taxe perçue par l'état sur toutes les tonnes mises en stockage et de la réduction des capacités de traitement,
- de répondre à l'obligation règlementaire de réduire de 50% les tonnages mis en stockage à l'horizon 2025 par rapport à 2010.

2.1.17 Répartition des missions entre la CCVUSP et le SYDEVOM04 pour la gestion des déchets

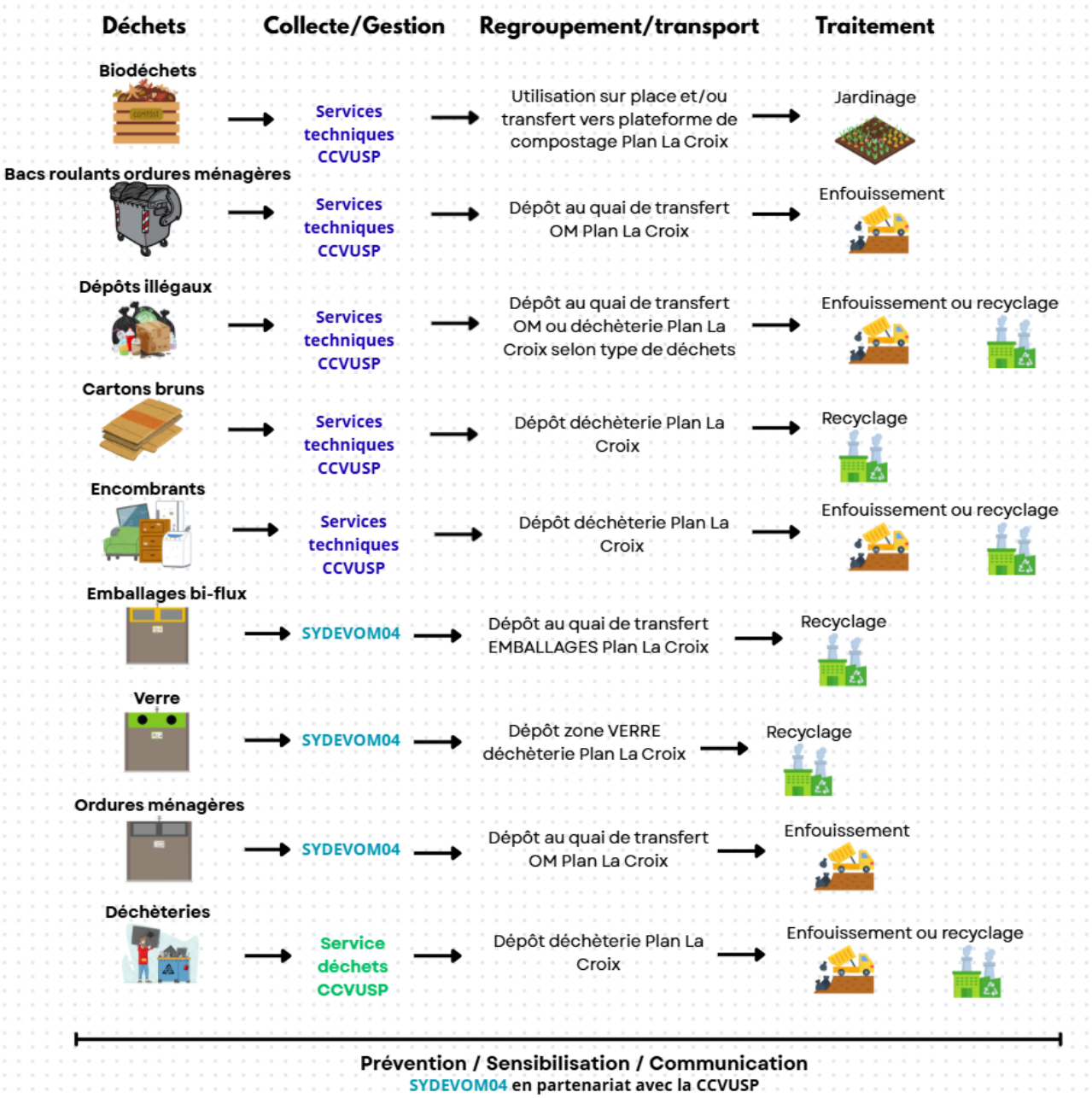

2.1.18 Fonctionnement des services techniques de la CCVUSP

Collecte des bacs roulants ordures ménagères (Barcelonnette, Uvernet-Fours, Enchastrayes)	
Période creuse (printemps / automne) : 3x4h par semaine, 2 agents mobilisés.	Période forte affluence (été / hiver) : 6x6h par semaine, 5 agents mobilisés.
Collecte des cartons bruns	
Période creuse (printemps / automne) : 3j/semaine sur toute la vallée, sauf Barcelonnette en 5j/semaine, 2 agents mobilisés.	Période forte affluence (été / hiver) : 6j/semaine, 5 agents mobilisés.
Nettoyage dépôts illégaux	
En fonction des signalements (usagers, mairies, SYDEVOM04, etc.), tous les jours en fin de tournée avec pour équipements : gants, râteau, balai, pelle.	
Enlèvements encombrants à la demande	

Secteurs : Barcelonnette, Saint-Pons, Les Thuiles, Jausiers	Enlèvements réalisés au retour des équipes en fin de matinée
Secteur : Basse Vallée	Enlèvements programmés les veilles des mercredis et samedis pour être récupérer avant ou après l'ouverture de la déchèterie des Terrasses
Secteur : Haute Vallée	Enlèvements réalisés en fonction des disponibilités restantes

- 210 demandes d'enlèvements d'encombrants ont été réalisées, soit 100% des demandes effectuées via la page du site internet de la CCVUSP : https://www.ccvusp.fr/ramassage-des-encombrants.html
- 12 signalements ont été effectués (1 dépôt illégal et 11 problèmes sur les Points d'Apport Volontaire : nuisances, saturation, débordements) via la page dédiée sur le site internet de la CCVUSP : https://www.ccvusp.fr/index.php?&_lang=FR&alias=signalement

2.1.19 Fonctionnement du SYDEVOM04

La régie du SYDEVOM04 est annualisée sur la base de 1607h, avec des périodes différentes selon les secteurs.

L'antenne du SYDEVOM04 à Faucon-de-Barcelonnette (basée au quai de transfert de Plan La Croix), dispose de 3 chauffeurs dont 1 chef d'antenne + 1 chauffeur basé à Peyruis à mobiliser en cas de renfort. Les chauffeurs s'adaptent en fonction de la charge de travail durant les périodes creuses (printemps et automne).

Durant la saison d'hiver, le chauffeur basé à Peyruis est envoyé en renfort pour assurer la collecte des PAV de la Basse Vallée. Un point est réalisé chaque semaine pour redéfinir les besoins.

En période très creuse, l'équipe du SYDEVOM04 basée à Faucon-de-Barcelonnette effectuent des transferts de déchets (semi-remorques ou bennes de déchèteries).

Les moyens matériels

2.1.20 Parc de véhicules et équipements de la CCVUSP

Véhicule	Année d'acquisition et de mise en circulation	État
Bennes à ordures ménagères (BOM)		
FAUN (AA-433-LL)	2009	Très usé
SEMAT (CR-410-EY)	2013	Usé
FAUN (AH-096-LY)	2009	Usé
Camion polybenne et bennes		
IVECO 7,5T (GN-973-XX)	2023	Neuf
Benne avec grue et caisson HMF	2021	Neuf
2 bennes simples	2021	Neuve
9 bennes compartimentées tri-flux	2021-2022	Très bon état
Utilitaires		
RENAULT MASTER (CS-945-CD)	2013	Usé
RENAULT MASTER (CB-792-YA)	2012	Très usé

RENAULT MASTER (CC-493-FR)	2004	Très usé
PEUGEOT BOXER (HE-731-XF)	2024	Neuf
Broyeur déchets verts + remorque		
Broyeur BUGNOT + remorque (GS-679-CW)	2023	Neuf
Engins déchèteries		
Tractopelle	/	Très usé
Chargeuse CASE 421B	2001	Très usé

Les bacs roulants, les colonnes de tri aériennes et semi-enterrées, et les bennes compartimentées tri-flux sont la propriété de la collectivité. Ces équipements de collecte sont entretenus par les agents des services techniques de la CCVUSP.

2.1.21 Parc de véhicules et équipements du SYDEVOM04

Le SYDEVOM04 a affecté 3 camions pour la collecte des PAV sur le secteur de la CCVUSP :

- 2 camions avec benne compactrice Manjot 26T
- 1 camion ampli-roll bras-grue 26T
- 1 camion tracteur pour effectuer le chargement des semi-remorques
- 1 camion ampli-roll avec remorque pour les rotations de bennes en déchèterie

Le chauffeur complémentaire basé à Peyruis peut venir en renfort avec un camion dotée d'une benne compactrice ou avec un camion ampli-roll doté d'un bras-grue en fonction des besoins.

Les chauffeurs sont également chargés d'effectuer l'entretien courant des camions (lavage, vérification des niveaux, graissage, petites réparations).

2.1.22 Les Points d'Apport Volontaire

- **Colonnes aériennes**

Deux volumes sont proposés pour les flux suivants :

- Emballages et ordures ménagères : 5 m^3,
- Verre : 4 m^3.

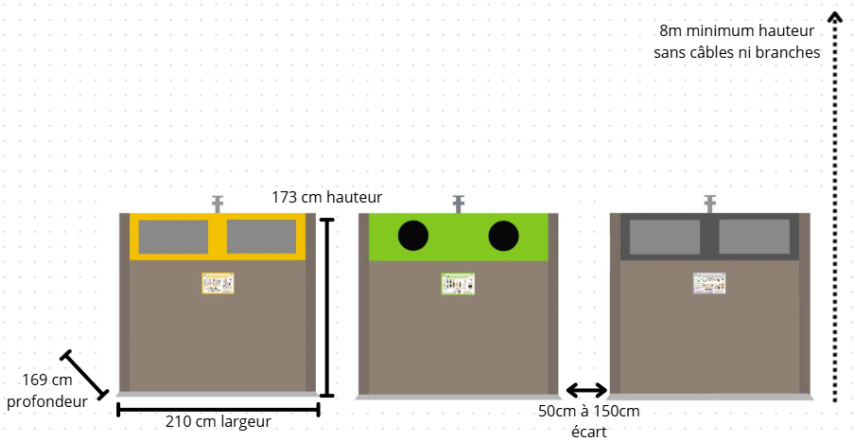

Les colonnes aériennes ne nécessitent pas de travaux particuliers si ce n'est une remise à niveau du terrain afin d'être posées à plat.

- **Colonnes semi-enterrées**

Deux volumes sont proposés pour les flux suivants :

- Emballages et ordures ménagères : 5 m^3,
- Verre : 4 m^3.

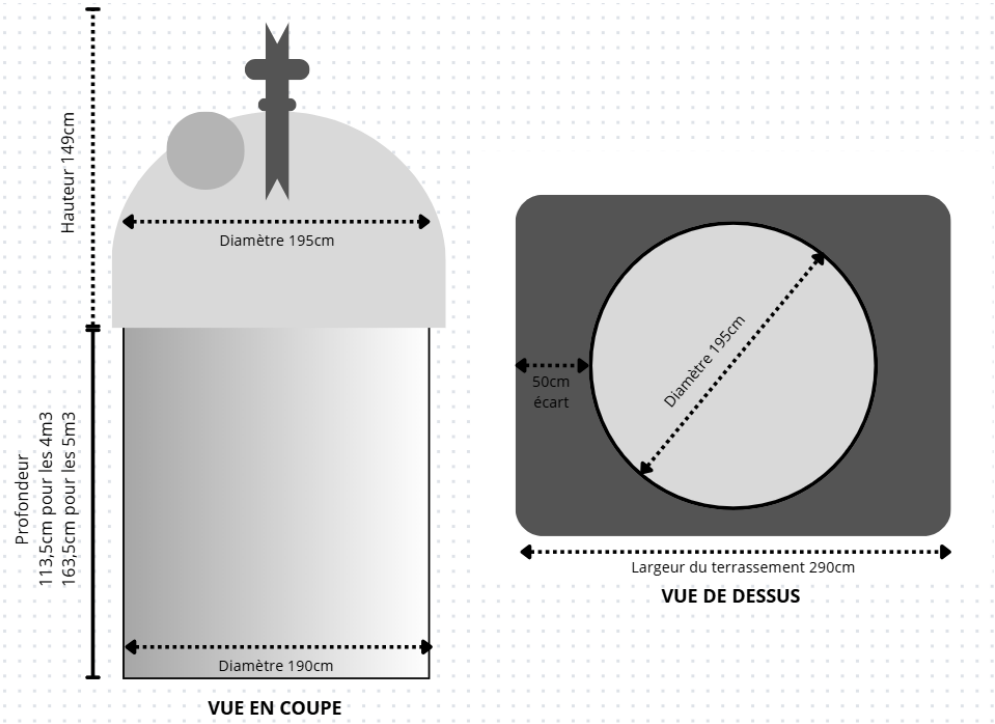

Les travaux suivants sont nécessaires pour l'installation de colonnes semi-enterrées :

- Repérage des réseaux (eau, élec, télécom, gaz) existants
- Réalisation de la fouille
- Livraison des colonnes
- Manutention par grutage
- Mise en place de la colonne en fouille
- Remblaiement, ballastage, bitume en finition

Acteurs mobilisés : communes, gestionnaires de réseaux, entreprises de terrassements, fournisseurs de colonnes.

2.1.23 Campagne de lavage des Points d'Apport Volontaire

À l'automne 2024, la CCVUSP a fait appel au SYDEVOM04 afin de réaliser une campagne de lavage des colonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). Durant plusieurs jours, les colonnes d'OMR ont été vidées et nettoyées à l'extérieur et à l'intérieur grâce à l'utilisation d'une berce de lavage haute-pression.

Cette opération, appelée à être reconduite régulièrement, s'inscrit dans la volonté de la CCVUSP et de ses élus de garantir un service public de qualité, de préserver la propreté, l'hygiène et la protection de l'environnement.

2.1.24 Parc de conteneurs de collecte mis au rebut

Avant le passage au dispositif de collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV), le territoire était équipé de 1435 conteneurs de collecte de déchets : bacs roulants, colonnes de tri simple crochet.

Ces conteneurs mis au rebut et stockés à la déchèterie de Plan La Croix ont vocation à être revendus ou recyclés en 2025-2026 afin de libérer l'emprise sur le site.

3 LES DIFFERENTS EQUIPEMENTS UTILES A LA GESTION DES DECHETS EN UBAYE

Le quai de transfert de Plan-La-Croix

Le quai de transfert de Plan la Croix est utilisé pour massifier, compacter et stocker temporairement dans 2 semi-remorques :

- Les ordures ménagères résiduelles avant leur transfert vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux située au Beynon à Ventavon (05)
- Les emballages ménagers (plastiques, métal, papiers-cartonnettes) avant leur transfert vers le centre de tri de Manosque (04)

En moyenne, en période creuse 2 semi-remorques d'ordures ménagères sont acheminées au Beynon pour enfouissement, contre 5 par semaine en période de forte affluence.

Ce quai comprend 2 trémies, dont l'une est couverte.

En collaboration avec le SYDEVOM04, une modification de ces 2 quais est à l'étude en vue de l'améliorer notamment avec une meilleure couverture des semi-remorques afin d'en améliorer la sécurité et limiter l'infiltration des eaux de pluie et de la neige.

Les déchetteries

La Communauté de communes possède 2 déchèteries :

- La déchèterie de Plan La Croix, située sur la commune de Faucon-de-Barcelonnette, au lieu-dit de Plan-la-Croix. Elle a été mise en service en novembre 2001 et emploie quatre agents à temps plein.
- La déchèterie des Terrasses, située sur la commune d'Ubaye-Serre-Ponçon, dans la zone d'activités Les Terrasses. Elle a été mise en service en juin 2019 et emploie un agent 3 matinées par semaine.

Les déchèteries sont des installations closes et gardiennées. L'accès n'y est pas autorisé en-dehors des horaires d'ouverture.

3.1.1 Déchetterie de Plan-la-Croix

- Adresse : 3506 route de Jausiers - 04400 Faucon-de-Barcelonnette
- Téléphone : 04 92 81 05 85
- Horaires d'ouverture : Toute l'année du lundi au samedi de 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h15 (sauf jours fériés)

L'accès à la déchetterie nécessite un badge (particulier et/ou professionnel), à demander gratuitement sur le site internet de la CCVUSP.

Déchets acceptés	Contenants	Opérateur / éco-organisme	Traitement
Métaux	1 benne 30m^3	SYDEVOM04 / Baptiste Fer et Métaux	Valorisation matière
Déchets d'éléments d'ameublement	1 benne 30m^3	VEOLIA / Ecomaison	Valorisation matière
Encombrants	2 bennes 30m^3	SYDEVOM04 / VEOLIA	Enfouissement
Bois	1 benne 30m^3	SYDEVOM04 / VEOLIA	Valorisation matière
Cartons	2 bennes 30m^3	SYDEVOM04 / VEOLIA	Valorisation matière
Emballages ménagers	1 benne 30m^3	SYDEVOM04 / VEOLIA / CITEO	Valorisation matière
Bouchons plastiques	2 caisses palettes	Association Bouchons d'amour	Valorisation matière
Ampoules et néons	2 contenants plastiques	VEOLIA / Ecosystem	Valorisation matière
Déchets d'équipements électriques et électroniques	2 conteneurs, 2 caisses grillagées et 4 palbox	VEOLIA / Ecosystem	Valorisation matière
Pneumatiques VL et 2 roues	1 conteneur	TFM / Aliapur	Valorisation matière ou énergétique
Déchets diffus spécifiques	Caissettes, palbox et caisses grillagées	Sarpi / EcoDDS	Valorisation énergétique
Capsules café aluminium	1 palbox	SUEZ	Valorisation matière
Huiles de vidange	1 cuve 2000L enterrée	Sarpi / Cyclevia	Régénération ou valorisation énergétique
Huiles alimentaires	4 cubitainers	Sarpi / Dielix	Valorisation énergétique
Piles et accumulateurs portables	2 fûts	Chimirec / Corepile	Valorisation matière
Cartouches laser et toner	Cartons	Printerre / Ecosystem	Valorisation matière
Bidons vides souillés	1 benne 30m^3	VEOLIA	Valorisation matière ou énergétique
Plâtre	1 benne 30m^3	VEOLIA	Valorisation matière
Verre	Dépôt au sol	TZP / SYDEVOM04 / CITEO	Valorisation matière
Déchets verts	Dépôt au sol	CCVUSP	Compostage
Déchets inertes	Dépôt au sol	CCVUSP	Stockage (ISDI)

Batteries au plomb	4 palbox	CMR	Recyclage
Textiles, linges, chaussures	2 colonnes	Association Fils d'Ariane	Réutilisation ou valorisation matière
Radiographies	1 caisse plastique	Sarpi	Valorisation matière

L'accès est gratuit pour les particuliers, et payant pour les professionnels selon les tarifs suivants :

Flux concernés	Tarifs professionnels
Déchets verts	0€/tonne
Encombrants	100€/tonne
Gravats	25€/tonne
Bois	50€/tonne
Déchets spéciaux (bidons souillés et produits chimiques hors EcoDDS)	945,83€/tonne
Plâtre	100€/tonne

Le professionnel doit venir avec un seul flux par apport (ex : 1 apport bois, 1 apport déchets inertes) afin d'avoir une facturation correspondant à la quantité déposée (pesée sur le pont bascule à l'entrée).

La pesée est réalisée en entrée et en sortie de chaque véhicule. Les particuliers déclarent le type de déchet majoritaire qu'ils viennent déposer.

Une pesée des camions des opérateurs réalisant le transfert vers les centres de traitement a été mise en place afin d'effectuer un suivi plus maîtrisé des facturations.

3.1.2 La déchèterie des Terrasses

- Adresse : Les Terrasses Z.A - 04340 Ubaye-Serre-Ponçon
- Téléphone : 04 92 81 38 47
- Horaires d'ouverture : Toute l'année, les lundis, mercredis et samedis de 9h à 12h (sauf jours fériés).

La déchetterie ne dispose pas de borne ni de pont bascule à l'entrée, ainsi l'accès est gratuit pour les particuliers et les professionnels et se fait sans badge.

Déchets acceptés	Contenants	Opérateur / éco-organisme	Traitement
Métaux	1 benne 30m^3	SYDEVOM04 / Baptiste Fer et Métaux	Valorisation matière
Déchets d'éléments d'ameublement	1 benne 30m^3	VEOLIA / Ecomaison	Valorisation matière
Encombrants	1 benne 30m^3	SYDEVOM04 / VEOLIA	Enfouissement
Bois	1 benne 30m^3	SYDEVOM04 / VEOLIA	Valorisation matière
Cartons	9 bacs roulants 500L	CCVUSP / SYDEVOM04 / VEOLIA	Valorisation matière
Emballages ménagers	1 colonne aérienne	SYDEVOM04 / VEOLIA / CITEO	Valorisation matière
Ampoules et néons	1 bac roulant 500L	CCVUSP / VEOLIA / Ecosystem	Valorisation matière
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Chargement direct dans le fourgon	CCVUSP / VEOLIA / Ecosystem	Valorisation matière
Pneumatiques VL et 2 roues	Chargement direct dans le fourgon	CCVUSP / TFM / Aliapur	Valorisation matière ou énergétique
Déchets diffus spécifiques	1 bac roulant 220L + chargement direct dans le fourgon	CCVUSP / Sarpi / EcoDDS	Valorisation énergétique
Piles et accumulateurs portables	1 bac roulant 500L	CCVUSP / Chimirec / Corepile	Valorisation matière
Bidons vides souillés	3 bacs roulants 500L	CCVUSP / VEOLIA	Valorisation matière ou énergétique
Verre	1 colonne semi-enterrée	SYDEVOM04 / TZP / CITEO	Valorisation matière
Déchets verts	Dépôt au sol sur parcelle communale	CCVUSP	Compostage

Une partie des déchets acceptés sur cette déchèterie sont chargés dans un fourgon par l'agent et ramenés à la déchèterie de Plan La Croix pour les regrouper et les faire collecter par les opérateurs dédiés.

La CCVUSP a pour objectif d'améliorer le fonctionnement de cette déchèterie, en y améliorant les contenants et en incluant de nouveaux flux (ex : huiles alimentaires, huiles de vidange) et de faire collecter autant que possible les déchets par les opérateurs afin de limiter les transferts d'une déchèterie à l'autre.

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Beynon

Ce site, propriété de Veolia, est situé sur la commune de Ventavon (05), à mi-chemin entre Gap et Sisteron. Placé sur le lieu-dit du Beynon à proximité de la sablière, sa surface totale est de 11 hectares, dont 9 sont réservés pour le stockage des déchets non dangereux. Un renouvellement d'autorisation d'exploitation a été délivrée pour la période 2021-2026.

Les capacités autorisées seront revues à la baisse pour répondre à l'obligation légale de réduire le recours au stockage de 50% en 2025 par rapport à 2010.

Le centre de tri de Manosque

Ce centre de tri mécanisé se situe à Manosque et est conçu pour recevoir les déchets d'emballages ménagers (plastiques, métal, papiers-cartonnettes) des départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence.

L'installation est équipée d'une chaine de tri automatisée dont les différentes composantes sont détaillées dans le schéma ci-dessous.

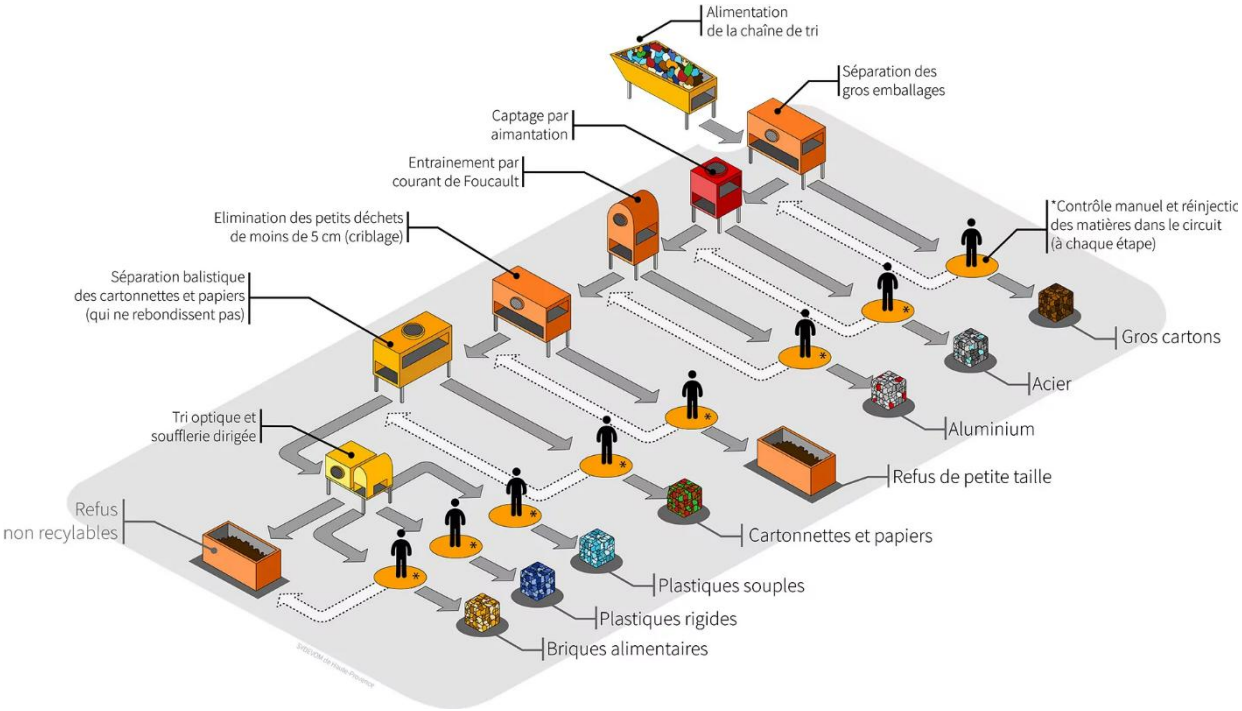

4 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Communication numérique

En 2024, la CCVUSP a complété son onglet « Vos déchets » sur son site internet avec la création d'une page dédiée au réemploi et à la préparation à la réutilisation : https://www.ccvusp.fr/reemploi-reparation-reutilisation.html

Le module de l'ADEME « Que faire de mes objets ? » a également été intégré à la page dédiée au tri sélectif :

La page dédiée aux biodéchets et au compostage a été complétée avec des informations sur les sites de compostage partagés publics :

Sites de compostage partagés

30% de notre poubelle se compose de déchets organiques et compostables.

Grâce à ce geste, diminuons nos déchets enfouis !

Les sites de compostage partagés :

- Parking de l'hôpital de Barcelonnette
- Parking de Jausiers Place d'Arnaudville
- Parking de la Sousta

De nouveaux composteurs partagés sont en cours de déploiement sur toute la Vallée !

Facile d'utilisation, ils se composent de 3 types de bac :

- **1 bac d'apport :** pour déposer **UNIQUEMENT les déchets alimentaires végétaux** (Ex : Pelures de légume, restes de riz, pâtes, etc...),
- **1 bac de matière sèche :** A ajouter aux déchets lors de chaque dépôt,
- **1 bac de maturation :** Afin de permettre au compost de se transformer.

Pratique : Téléchargez le guide du compostage partagé

Diverses publications ont été réalisées sur la thématique déchets sur les pages Facebook, Instagram et Linkedin Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon Communauté de Communes :

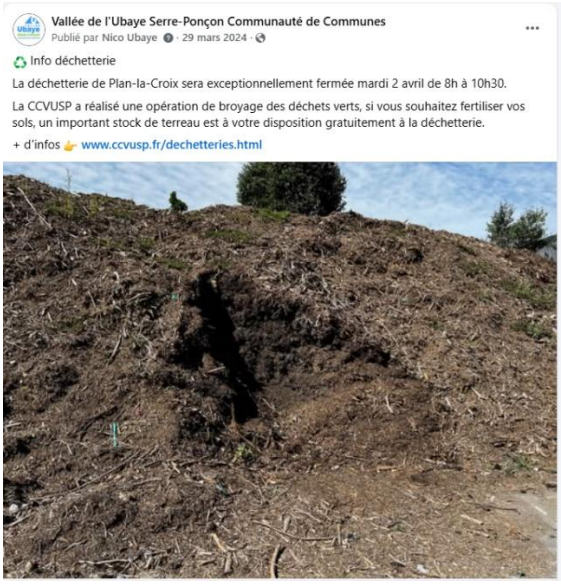

Actions de sensibilisation menées par le SYDEVOM04

En 2024, le SYDEVOM04 est intervenu auprès de :

- L'ACM à Ubaye Serre-Ponçon les 26 juillet et 9 octobre 2024
- Une école à Jausiers le 14 octobre 2024

Le SYDEVOM04 a également tenu un stand lors de la foire agricole (Foire St-Michel) le 28 septembre avec la participation de la CCVUSP. Au total, une centaine de visiteurs ont été sensibilisés lors de cet évènement.

5 ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Restrictions de circulation sur RD900

À la suite d'intempéries, la RD900 a été coupée de fin décembre 2023 à début juillet 2024 avec des restrictions de circulation pour les poids lourds, ce qui a fortement perturbé l'organisation du service de collecte et de transfert de déchets dans la vallée.

La collecte des PAV dans la Basse Vallée a été assurée par des chauffeurs du SYDEVOM04 venus de Peyruis. À chaque fin de tournée, les déchets ont été vidés au quai de transfert de Lurs, Les collectes effectuées dans le reste de la Vallée ont été vidées au quai de transfert de Guillestre en passant par le col de Vars, soit un temps supplémentaire de 3h à 4h par tournée.

Les bennes de la déchèterie de Plan La Croix ont également transités une à une par le col de Vars en fonction de l'évolution des conditions de circulation qui ont fluctué durant toute la période.

Compte tenu de ces difficultés de transport, des surcoûts ont été appliqués par les opérateurs durant cette période.

Le Tour de France

À l'occasion du passage du Tour de France en juillet 2024, la CCVUSP a déployé un dispositif spécifique pour la gestion des déchets :

Au total, 147 bacs roulants, 2 bennes compartimentées tri-flux et 3 colonnes aériennes ont été installés sur le secteur de Barcelonnette, et 18 bacs roulants, 6 bennes compartimentées tri-flux et 9 colonnes aériennes ont été installées sur le secteur de Jausiers.

6 LES DÉCHETS MÉNAGERS (OMR – EMBALLAGES – VERRE)

L'évolution des tonnages de déchets ménagers collectés entre 2010-2024

	Année	OMR en tonnes/an	Evolution cumulative en % des tonnes d'OMR collectées depuis 2010 (Objectif -30% en 2025 base 2010)	Emballages bi-flux en tonnes/an	Verre en tonnes/an	Evolution cumulative en % des tonnes triées (emballages bi-flux + verre) depuis 2010
	2010	4232,05	0,00%	275,30	321,16	0,00%
	2011	4129,55	-2,42%	263,15	299,30	-5,71%
	2012	4051,65	-4,26%	267,25	319,68	-1,59%
	2013	4107,35	-2,94%	250,85	308,74	-6,19%
	2014	4054,01	-4,21%	239,85	280,18	-12,80%
	2015	3 978,85	-5,98%	246,95	306,08	-7,78%
	2016	3 879,81	-8,32%	245	282,34	-11,57%
Avec Ubaye Serre-Ponçon	2017	3 890,11	-8,08%	234,71	427,24	+11,00%
	2018	3 988,45	-5,76%	256,07	352,82	+2,09%
	2019	3 890,35	-8,08%	311,16	406,26	+20,30%
	2020	3 382,74	-20,01%	409,90	453,92	+44,80%
	2021	3 094,90	-26,86%	456,15	483,75	+57,53%
	2022	3170,40	-25,08%	439	536	+63,45%
	2023	2 997,87	-29,16%	443,65	468,30	+52,89%
	2024	**3027,06**	**-28,47%**	**505,48**	**527,60**	**+73,2%**

La comparaison des résultats en matière de tonnages collectés sur les ordures ménagères et les emballages entre 2018 et 2024 sont très encourageants et correspondent au passage de la collecte en bacs roulants à la collecte en Point d'Apport Volontaire, mais aussi au déploiement de solutions de tri à la source des biodéchets depuis 2020 (compostage domestique et partagé).

La baisse de tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectés est significative depuis 2010 puisque l'on s'approche de l'objectif de -30% par rapport à la base 2010, malgré 30 tonnes supplémentaires produites entre 2023 et 2024.

Par ailleurs, on observe une amélioration significative du geste de tri entre 2023 et 2024 concernant les emballages (+ 13,9% de tonnes triées) et le verre (+ 12,7% de tonnes triées).

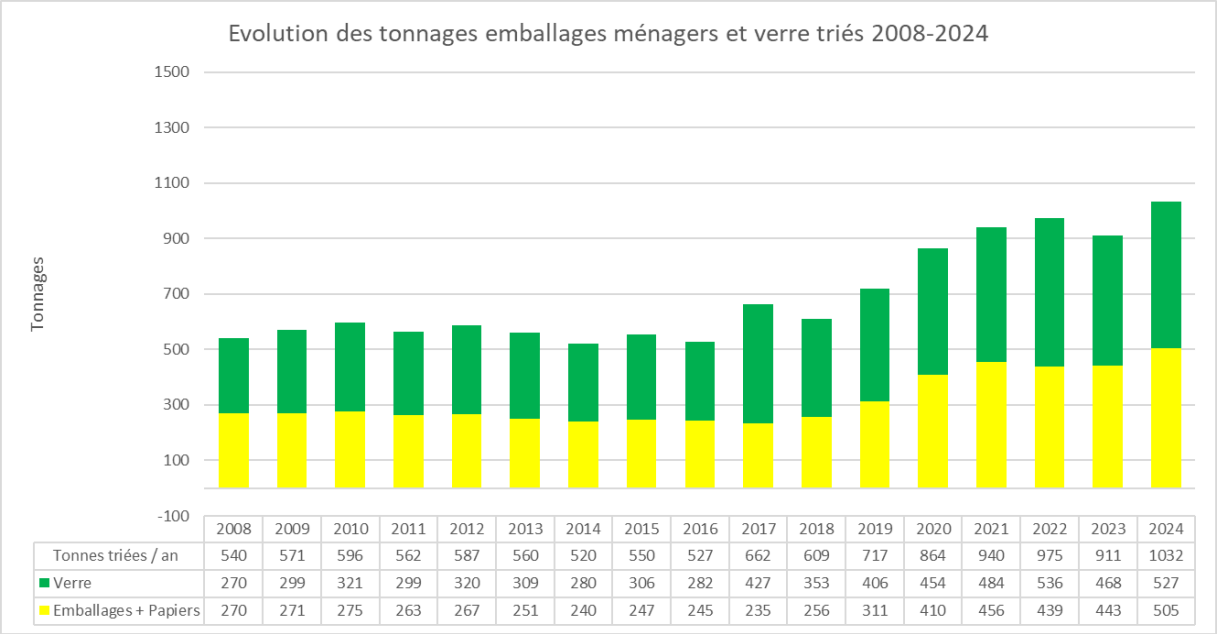

Depuis le 1er avril 2019, la CCVUSP est passée à la collecte des emballages et papiers en mélange ainsi qu'à l'extension des consignes de tri (ECT) pour tous les emballages en plastique afin de permettre de valoriser plus d'emballages et simplifier le geste du tri pour les usagers.

Le coût de la collecte des ordures ménagères

En 2024, le SYDEVOM04 a collecté 2299,92 T d'OMR via les PAV. Les services techniques de la CCVUSP ont collecté 727,14 T d'OMR dans les bacs roulants restants à Enchastrayes, Barcelonnette et Uvernet-Fours. Ainsi sur l'année 2024, la CCVUSP collectait encore 24% des ordures ménagères produites sur le territoire.

En 2024, le SYDEVOM04 a facturé 297 134,28€ HT pour 2299,92 T d'OMR collectées. Cela représente un coût unitaire de 129€ HT la tonne collectée.

Le coût du transfert des ordures ménagères

Coût du transfert des ordures ménagères € HT				
Année	**Tonnes/an**	**Coût unitaire transfert/tonne**	**Coût total /an transfert**	**Evolution coût transfert/tonne**
2010	3908,45	33,01 €	129 030,29 €	-1,46%
2011	3802,10	34,66 €	131 781,38 €	+4,99%
2012	3731,10	34,97 €	130 493,61 €	+0,89%
2013	3780,00	35,45 €	134 035,24 €	+1,37%
2014	3730,91	37,86 €	141 241,34 €	+6,80%
2015	3661,60	43,63 €	159 760,46 €	+15,24%
2016	3570,60	43,17 €	154 128,60 €	-1,05%
2017	3890,11	43,25 €	154 488,27 €	+0,19%
2018	3988,45	37,29 €	148 714,04 €	-13,78%
2019	3890,35	35,12 €	136 162,25 €	-5,82%
2020	3382,74	35,70 €	120 763,82 €	+1,65%
2021	3094,90	35,70 €	110 487,93 €	-8,51%

2022	3170,40	35,70 €	113 183,28 €	+2,44%
2023	2 997,87	38,08 €	114 166,46 €	0,86 %
2024	**3027,06**	**43,36 €**	**131 260,14 €**	**+14,9%**

Évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Afin d'inciter à réduire la quantité des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) produites, destinées à l'enfouissement, l'État augmente progressivement la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Ci-dessous est présentée l'évolution annuelle du coût à la tonne de la TGAP pour les Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) réalisant une valorisation énergétique de plus de 75% du biogaz capté (cas de l'ISDND du Beynon).

TGAP Déchets €/T	2019	2020	2021	2022	2023	**2024**	*À partir de 2025*
	24€/T	25€/T	37€/T	45€/T	52€/T	**59€/T**	*65€/T*

Pour rappel, la TGAP pour les déchets enfouis devrait passer à 65 €/t d'ici 2025, soit +170 % par rapport à 2019.

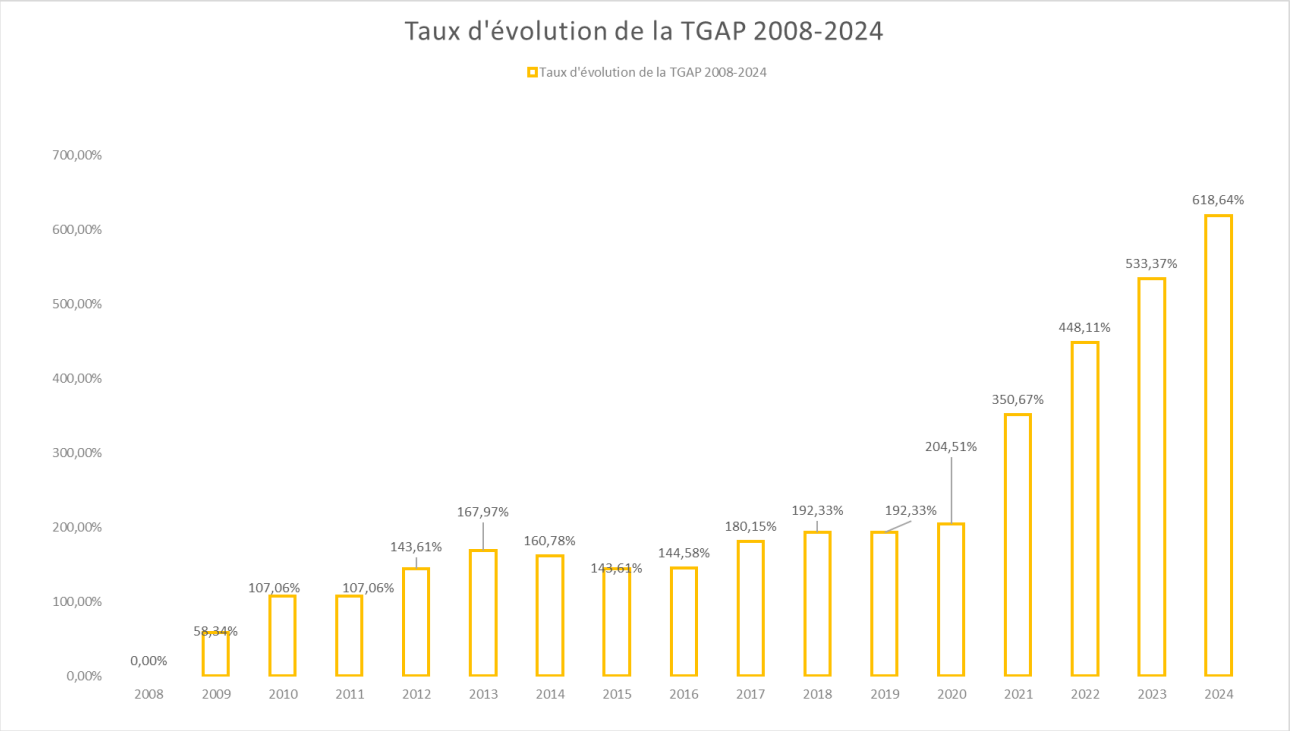

Le coût de l'enfouissement des ordures ménagères

Coût du traitement des OM € HT hors TGAP				
Année	**Tonnage OM/an**	**Coût traitement/tonne**	**Coût traitement/an**	**Evolution du coût Traitement/tonne**
2008	4120,10	62,68 €	258 247,68 €	0%
2009	4016,15	66,88 €	268 600,11 €	+6,70%
2010	3908,45	65,70 €	256 745,07 €	-1,76%
2011	3802,10	67,70 €	257 431,94 €	+3,04%

	2012	3731,10	69,20 €	258 205,78 €	+2,22%		
	2013	3780,00	70,16 €	265 207,97 €	+1,39%		
	2014	3730,91	70,75 €	263 998,46 €	+0,84%		
	2015	3661,60	71,72 €	262 612,58 €	+1,37%		
	2016	3570,60	70,95 €	253 343,74 €	-1,07%		
Avec Ubaye Serre-Ponçon	2017	3 890,11	71,42 €	277 837,72 €	+0,66%		
	2019	3 890,35	79,48 €	309 205,02 €	+7,99%	103,48 €	Coût traitement/tonne avec TGAP
	2020	3 382,74	78,07 €	264 090,51 €	-1,77 %	103,70 €	
	2021	3094,90	75,39 €	233 324,50 €	-3,43%	112,39 €	
	2022	3170,40	101,94 €	323 190,58 €	+35,22%	146,94 €	
	2023	2997,87	107,26 €	321 551,54 €	-0.51%	159,26 €	
	2024	**3027,06**	**135 €/T traitée hors TGAP**	**408 653,10 €**	**+27%**	**194 €/T traitée avec TGAP**	

Le coût total du service des ordures ménagères

	Coût total* du service des ordures ménagères				
	Année	**Tonnages**	**Coût total**	**Coût/T**	**Evolution du coût/T**
	2008	4120	1 052 456 €	255,44 €	0%
	2009	4016	1 034 642 €	257,62 €	0,85%
	2010	3908	1 069 351 €	273,59 €	6,20%
	2011	3802	1 060 450 €	278,91 €	1,94%
	2012	3731	1 099 957 €	294,81 €	5,70%
	2013	3780	1 108 808 €	293,33 €	-0,50%
	2014	3731	1 145 208 €	306,95 €	4,64%
	2015	3662	1 184 498 €	323,49 €	5,39%
	2016	3571	1 167 450 €	326,96 €	1,07%
Avec Ubaye Serre-Ponçon	2017	3890	1 208 274 €	310,60 €	-5,00%
	2018	3988	1 259 051 €	315,67 €	1,63%
	2019	3890	1 281 887 €	329,50 €	4,38%
	2020	3383	1 149 615 €	339,85 €	3,14%
	2021	3095	1 121 919 €	362,51 €	6,67%
	2022	3170	1 303 361 €	411,10 €	13,41%
	2023	2998	1 385 747 €	462,24 €	12.44%
	2024	**3027**	**1 579 683 €**	**521,86 €**	**14%**

(*) Coût total = transport, traitement et TGAP + charges de fonctionnement + charges de personnel + amortissement des investissements + régularisation enregistrée sur année n+1.

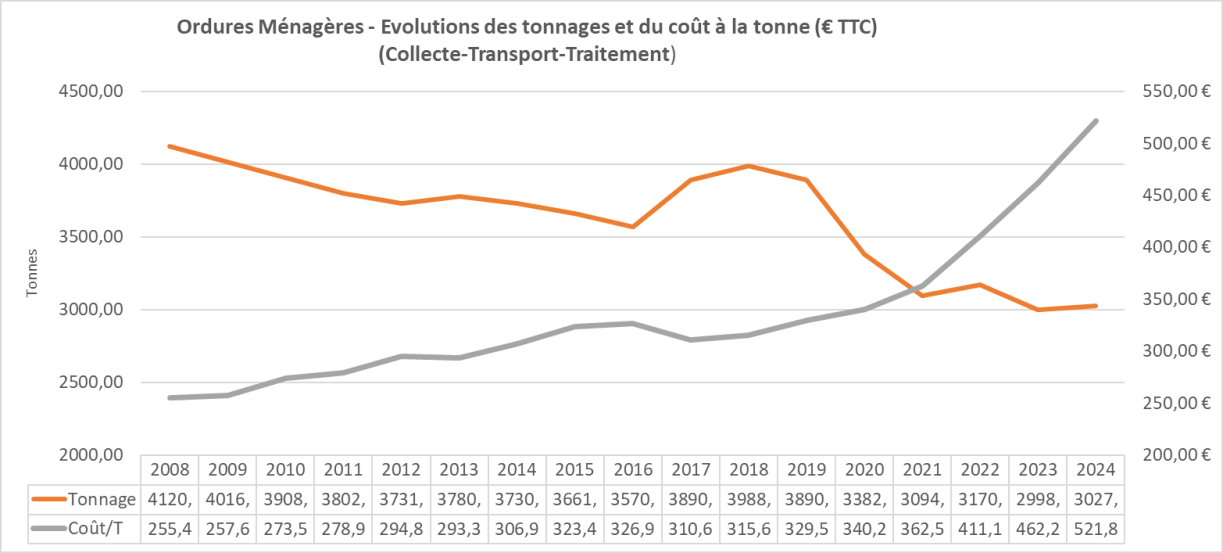

Le tonnage des OMR est en baisse et se rapproche de la cible des -30% en 2025 en comparaison à 2010. Les efforts de déploiement des PAV, la sensibilisation et la communication auprès des usagers se traduisent dans les chiffres.

Malgré tout, les coûts unitaires continuent d'augmenter considérablement avec une hausse importante du coût à la tonne depuis 2020. Le coût à la tonne a augmenté de +60€ entre 2023 et 2024 pour le service de gestion des ordures ménagères. Cette augmentation s'explique par l'augmentation du coût de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), qui est de 59€/tonne enfouie en ISDND en 2024, soit une augmentation de +21 000€ de taxe par rapport à 2023.

Le coût de la gestion des emballages ménagers (emballages plastiques, métal, papiers-cartonnettes et verre)

Coût total du service Verre (€ TTC) Collecte-Transport-Traitement			
Année	**Tonnages**	**Coût total**	**Coût à la tonne**
2019	406 T	35 795,57 €	88,11 €
2020	454 T	40 793,79 €	89,87 €
2021	484 T	42 114,60 €	87,06 €
2022	536 T	42 533,09 €	79,38 €
2023	468,3 T	43 233,46 €	92,32 €
2024	**527,6 T**	**54 548,56 €**	**103,39 €**

Coût total du service Emballages-Papiers (€ TTC) Collecte-Transport-Traitement							
Année	**Tonnages**	**Coût Collecte et Transport**	**Coût du Tri**	**Coût total**	**Coût à la tonne**	***Tonnages Refus de tri***	***Surcoûts Refus de tri***
2019	244 T	101 912,58 €	42 959,70 €	144 872,28€	594,20€	*20 T*	*2 681,25 €*
2020	410 T	174 945,32 €	72 142,40 €	247 087,72€	602,80€	*62 T*	*8 573,13 €*
2021	456 T	188 587,65 €	77 845,10 €	266 432,74€	584,09€	*102 T*	*15 536,22 €*
2022	439 T	183 342,02 €	77 820,77 €	261 162,79€	594,81€	*118 T*	*19 667,77 €*
2023	444 T	196 113,16 €	84 260,85 €	280 374,01€	631,90€	*107 T*	*19 396,60 €*

2024	**505,5 T**	**189 314,90€**	**98 657,06€**	**287 971,96€**	**569,70€**	***119,4 T***	***23 635, 26€***
			Coûts avec surcoûts refus de tri =	***311 607,22€***	***767,70€***		

Les refus de tri générés par les erreurs de tri ou par le mauvais respect des consignes sont facturés 198€/tonne en 2024, ce qui représente un surcoût total de 23 635,26€ pour la collectivité.

Année	Tonnes triées/an (emballages-papiers et verre)	Coût total du service (hors surcoûts refus de tri)	Coût €/T	Evolution Coût €/T %
2019	717,42 T	179 824,79€	250,65€	+19,9%
2020	863,82 T	446 705,41€	517,13€	+106,3%
2021	939,90 T	396 635,75€	422,00€	-18,4%
2022	974,87 T	308 272,32€	316,22€	-25,1%
2023	911,95 T	323 607,47€	354,85€	+12,2%
2024	**1032 T**	**342 520,52€**	**331,89€**	**-6,47%**

7 LA DÉCHETTERIE DE PLAN-LA-CROIX

Évolution des tonnages collectés en déchetterie entre 2008 et 2024

Les tonnages présentés dans le tableau ci-dessous ne comprennent pas les gravats et les déchets verts.

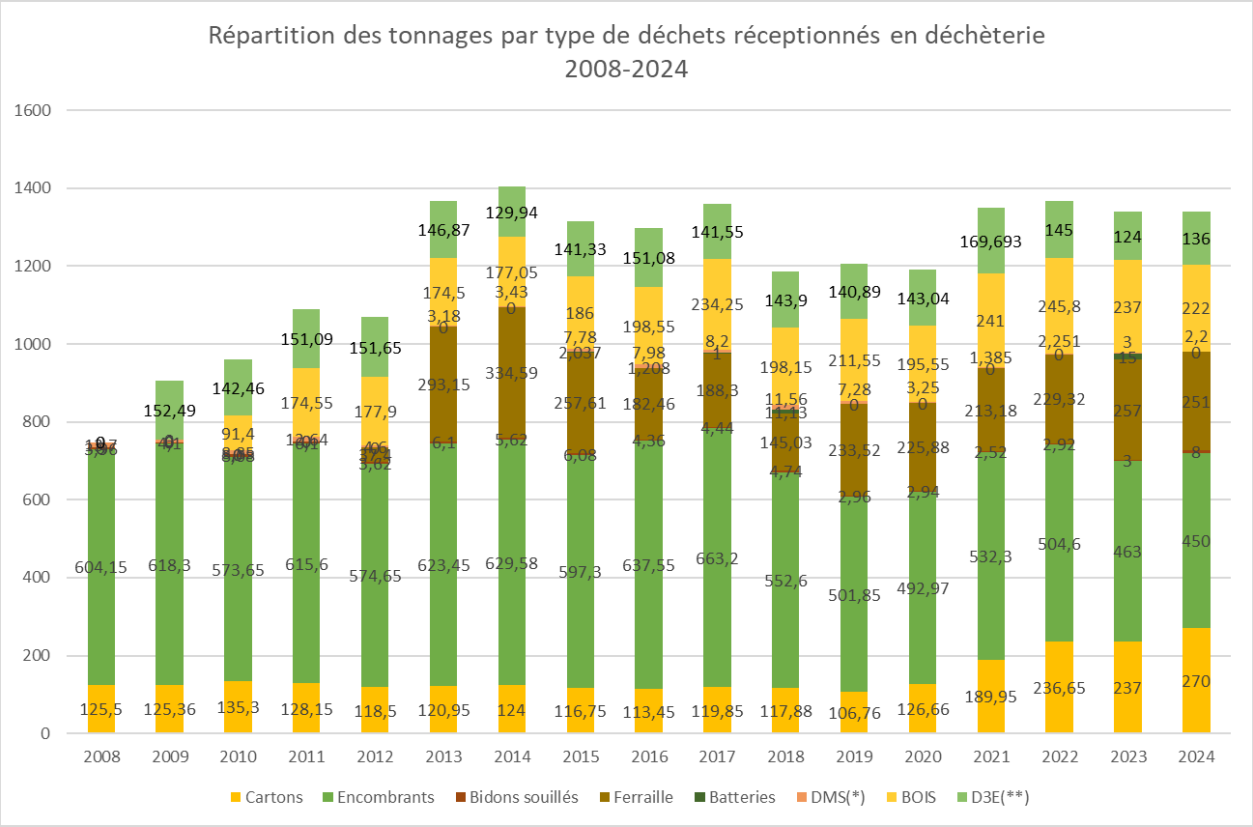

(*) DMS : Déchets Ménagers Spéciaux (produits dangereux)

(**) D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Depuis 2008, on observe une augmentation croissante des quantités de cartons bruns collectées sur le territoire, +115% de déchets de cartons bruns produits entre 2008 et 2024.

On observe également une baisse de la quantité d'encombrants, en passant ainsi de 604T en 2008 à 450T en 2024. Ces résultats sont encourageants mais ne nous permettent pas de satisfaire l'objectif réglementaire de réduire de 50% la part de déchets enfouis en 2025 par rapport à 2010.

Pour cela, les tonnages d'encombrants à atteindre devraient être de 287T en 2025. Cet objectif ne pourra être atteint que grâce au déploiement des dernières filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) en déchèterie. Ces nouvelles filières (Articles de Sport et Loisirs, Articles de Bricolage et Jardinage, Jouets et Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment) devraient permettre de détourner une grande partie des tonnages de la benne « encombrants » destinée à l'enfouissement, et par conséquent d'améliorer le tri et le recyclage de ces produits.

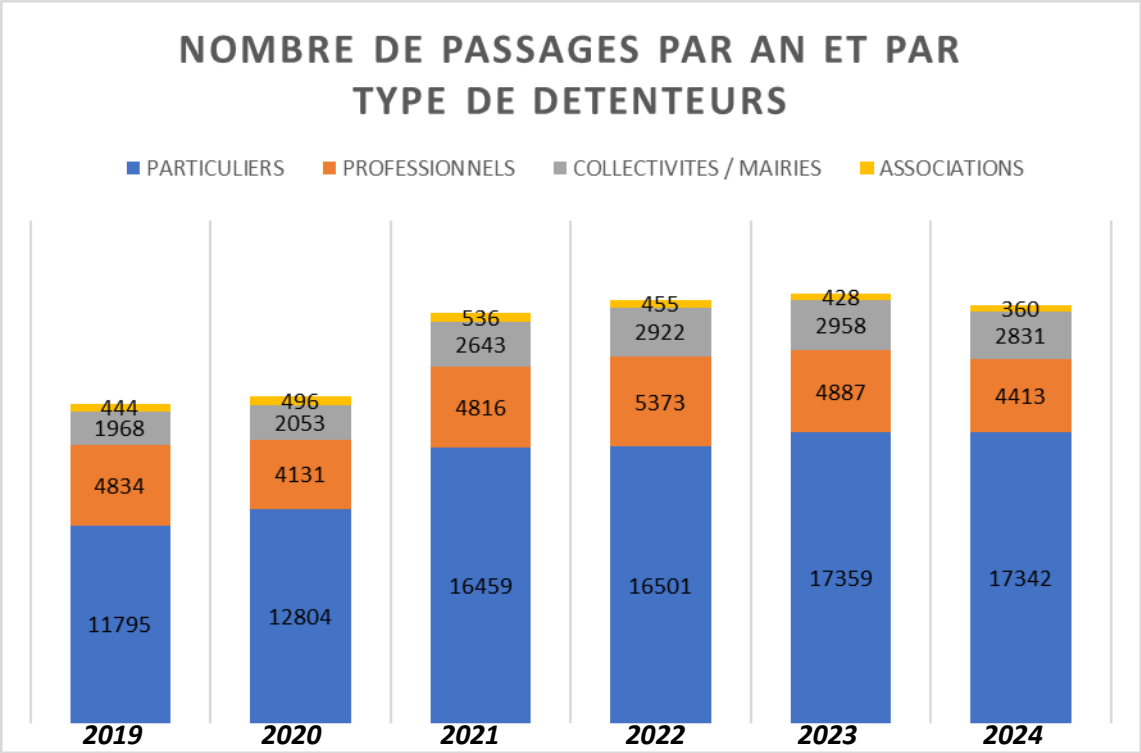

La fréquentation de la déchèterie de Plan La Croix est mesurée grâce au contrôle d'accès par badge mis en place en 2019. Les différents types de détenteurs (particuliers, professionnels, collectivités/mairies et associations) sont dotés de badges spécifiques et enregistrés comme tels dans le logiciel.

Les professionnels sont enregistrés et facturés chaque trimestre en fonction des quantités de déchets apportées et selon la grille tarifaire définie par la collectivité.

On constate une baisse de fréquentation en 2024 par rapport à 2023 pour tous les types d'apporteurs. En 2024, on dénombre au total 24 946 passages contre 25 632 passages en 2023. L'écart est plus important chez les professionnels, puisque l'on dénombre -474 entrées en 2024.

La collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)

Mise en place depuis avril 2008, la filière des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques est géré par l'éco-organisme Ecosystem.

Ecosystem met gratuitement à disposition les contenants (caisses grillagées et bennes 30m^3) et fait intervenir son opérateur pour enlever les D3E collectés par la CCVUSP. Cette collecte n'occasionne aucun frais de transport et de traitement pour la CCVUSP, qui perçoit par ailleurs des soutiens financiers en fonction des tonnes collectées.

Quatre catégories d'équipements bien distinctes sont triées, collectées et recyclées :

- Petits appareils ménagers (PAM)
- Écrans
- Gros électroménager hors froid (GEM HF)
- Gros électroménager froid (GEM F)

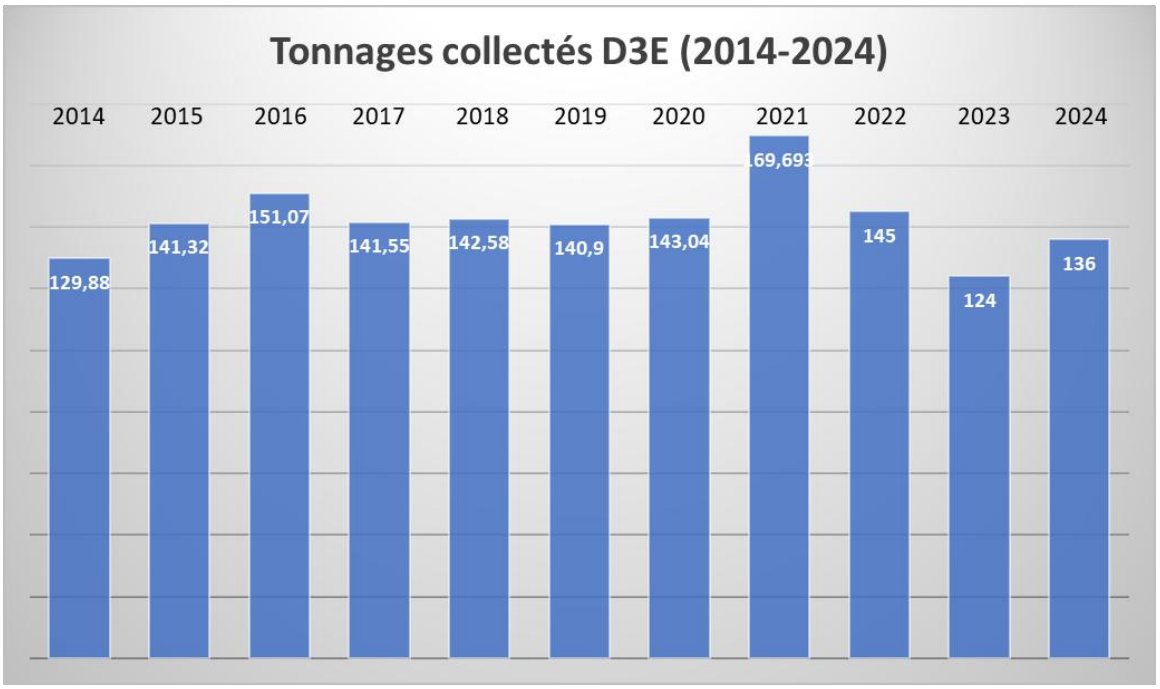

Les variations de tonnages sont homogènes depuis 10 ans. En moyenne, 140 tonnes de D3E sont produits chaque année sur le territoire. On observe un pic en 2021 où 170 tonnes de D3E ont été collectés, soit 30 tonnes de plus que la moyenne.

La collecte du mobilier

La filière des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) est gérée par l'éco-organisme Ecomaison. La CCVUSP qui collecte le mobilier en porte à porte et en déchèterie bénéficie gratuitement de la mise à disposition de bennes 30m m^3 et de leur enlèvement par l'opérateur d'Ecomaison. La valorisation de ces déchets est également à la charge d'Ecomaison.

Fin 2024, l'opérateur d'Ecomaison a demandé que les bennes « mobilier » ne sont plus compactées à la tractopelle. Afin d'optimiser le volume dans les bennes, la CCVUSP demande aux détenteurs de mobilier usagé de démonter leurs meubles.

Cette pratique permet de collecter environ 4T de mobilier par benne $30m^3$.

Mobilier	Tonnes collectées
2018	155 T
2019	218 T
2020	261 T
2021	354 T
2022	359 T
2023	409 T
2024	490 T

La collecte du mobilier est exponentielle depuis la mise en place de la benne en 2018.

Le coût à la tonne avant et après obtention de recettes et/ou de soutiens financiers

2024	Tonnes collectées et valorisées	Coût total du service TTC (collecte, transport, traitement + surcoûts refus de tri)	Coût à la tonne	Recettes de valorisation et/ou soutiens financiers	Coût à la tonne après déduction des recettes
Cartons bruns	263,9 T	37 429, 83€	141,80€/tonne	27 569,63€	37,36€/tonne
Emballages papiers-cartons mélangés (PCM)	216,80 T	311 607,22€	911,93€/tonne	16 526,66€	736,16€/tonne
Emballages hors PCM	124,90 T			43 532,65€	
Verre	527,60 T	54 548,56 €	103,39€/tonne	13 670,12€	77,47€/tonne
Encombrants	449,2 T	133 368,53€	296,90€/tonne	0€	296,90€/tonne
Bois	222 T	50 063,83€	225,51€/tonne	0€	225,51€/tonne
Bidons souillés	8 T	8704,85€	1088,10€/tonne	0€	1088,10€/tonne
Ferraille	251 T	17 621,58€	70,20€/tonne	39 893,49€	+88,73€/tonne
Plâtre	107 T	14 685,66€	137,25€/tonne	0€	137,25€/tonne
VHU	2,76 T	0€	0€	395,20€	+143,18€/tonne
Batteries	0 T	0€	0€	0€	0€
DMS hors EcoDDS	2,2 T	8926,22€	4057,37€/tonne	0€	4057,37€/tonne
Mobilier	490 T	0€	0€	En attente	En attente
D3E	136 T	0€	0€	13 152,95€	+96,71€/tonne
DDS (EcoDDS)	16,6 T	0€	0€	1334€	+80,36€/tonne

8 Modes de financement de la gestion des déchets

Facturation des professionnels en déchèterie

En 2024, la CCVUSP a perçu les recettes suivantes via la facturation des apports de déchets professionnels à la déchèterie de Plan La Croix :

Déchets concernés	Tarif à la tonne	Total des recettes perçues en 2024 auprès des professionnels
Encombrants	100€/tonne	31 977,60 € TTC
Gravats	25€/tonne	14 631,60 € TTC
Bois	50€/tonne	5 016 € TTC

Déchets spéciaux (bidons souillés et produits chimiques hors EcoDDS)	945,83€/tonne	3 268,90 € TTC
Plâtre	100€/tonne	3 474 € TTC
	TOTAL 2024 :	**58 368,10 € TTC**

En 2023, le montant total encaissé auprès des professionnels s'élevait à 70 764,87 € TTC.

Redevance spéciale

A ce jour, une redevance spéciale est appliquée uniquement aux 17 campings enregistrés dans la vallée et s'élève à 10€/emplacement par an.

En 2024, le montant total de toutes les redevances perçues s'élevait à 15 400€.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Qui doit payer la TEOM ?

Si vous êtes propriétaire soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties, y compris si ces propriétés sont exonérées temporairement de taxe foncière (construction nouvelle par exemple).

Si vous êtes propriétaire et que vous n'occupez le logement que temporairement, pour de courts séjours par exemple, vous devez payer la TEOM.

Si vous êtes fonctionnaire logé dans un bâtiment public, vous devez payer la TEOM, même si le bâtiment est exonéré de taxe foncière. La taxe est établie à votre nom.

La CCVUSP applique une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Le taux de la TEOM, fixée par la CCVUSP, est de 9,68% et n'a pas évolué depuis 2009 malgré l'augmentation des coûts de gestion des ordures ménagères.

La TEOM est calculée sur la même base que la taxe foncière, c'est-à-dire la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété.

Cette valeur locative est revalorisée chaque année, en particulier pour tenir compte de l'augmentation des prix.

Le montant de la taxe est égal à la base retenue multipliée par le taux fixé par la collectivité (ici 9,68%).

Des frais de gestion de la fiscalité locale s'ajoutent au montant de la taxe.

La TEOM est à régler chaque année en même temps que la taxe foncière.

Le montant total de la TEOM perçu en 2024 représentait : 2 289 028€.

Revente matières et soutiens financiers éco-organismes

La CCVUSP perçoit des recettes pour le rachat de certains déchets collectés et qui constituent des matières premières destinées au recyclage. C'est le cas des emballages plastiques, du verre, des papiers-cartonnettes, des cartons bruns et de la ferraille.

Ces recettes issues du rachat de matières est reversé à la CCVUSP par le SYDEVOM04. En 2024, il se décomposait de la manière suivante :

Etat de reversements 2024	Prix à la tonne	Tonnages	Totaux reversements
Rachat matière emballages hors PCM	48,54€/tonne	124,90 T	6062,65€
***Acompte CITEO emballages hors PCM**	300€/tonne		37 470€
Rachat matière verre	21,91€/tonne	527,60 T	11 559,72€
***Acompte CITEO verre**	4€/tonne		2110,40€

Rachat matière papiers cartonnettes mélangés (PCM)	46,23€/tonne	216,80 T	10 022,66€
***Acompte CITEO PCM**	30€/tonne		6504€

Rachat matière cartons bruns	104,47€/tonne	263,90T	27 569,63€
Rachat matière ferrailles	159€/tonne	251 T	39 893,49€

**CITEO verse au titre des tonnages N-1 quelques acomptes l'année N et le liquidatif en fin d'année N+1. Pour les tonnages 2024, le montant global des soutiens (liquidatif) ne sera connu qu'à la fin de l'année 2025.*

La CCVUSP perçoit des soutiens financiers en fonction des tonnes de mobilier usagé collectées chaque année.

Mobilier	Tonnes collectées	Soutiens financiers versés par l'éco-organisme Ecomaison
2018	155 T	5 592, 25 €
2019	218 T	6 852, 25 €
2020	261 T	7 718, 78 €
2021	354 T	9 939, 25 €
2022	359 T	10 056, 62 €
2023	409 T	12 980, 28 €
2024	490 T	En attente

La CCVUSP perçoit également des soutiens financiers de la part de l'éco-organisme Ecosystem pour la collecte des D3E. Ci-dessous, les soutiens perçus pour l'année 2024 :

T1 2024	2737,85€
T2 2024	3277,60€
T3 2024	3553,75€
T4 2024	3583,75€
TOTAL 2024	**13 152,95€**

Enfin, la CCVUSP perçoit des soutiens financiers de la part de l'éco-organisme EcoDDS pour la collecte des produits chimiques (ou déchets diffus spécifique – DDS) : 1334€ pour les tonnages collectés en 2024.

9 BIODÉCHETS

Un agent des services techniques de la CCVUSP a été identifié et formé pour occuper le poste de « Chargé de mission biodéchets » afin de mettre en œuvre le déploiement du tri à la source des biodéchets sur le territoire.

En 2024, une montée en puissance de la gestion des biodéchets a été opérée :

- 122 composteurs individuels ont été vendus auprès des particuliers à la déchèterie de Plan La Croix. Ce kit de compostage vendu 25€ par la CCVUSP est composé d'un composteur en bois 400L, d'un bio-seau et d'un guide de montage et d'aide au compostage.

La vente des 122 composteurs individuels a engendré une recette de 3050€ pour la CCVUSP en 2024.

- 11 nouveaux établissements privés ont été équipés en composteurs partagés (3 bacs en bois de 800L : 1 bac d'apports, 1 bac de réserve broyats, 1 bac de maturation) : campings, restaurants, centres de vacances, un centre médicalisé et un EPHAD. Ces établissements signent une convention avec la CCVUSP et sont facturés 100€ le bac 800L. La CCVUSP forme l'équipe de l'établissement afin qu'ils puissent ensuite gérer leurs composteurs de façon autonome.
- 3 composteurs partagés publics ont été installés à Barcelonnette et à Jausiers (3 bacs en bois de 800L) : à proximité de la Résidence la Sousta et de l'hôpital de Barcelonnette, et sur le parking de la place d'Arnaudville à Jausiers. Ces composteurs partagés installés dans l'espace public sont exclusivement gérés par les services techniques de la CCVUSP.

En 2024, la CCVUSP a formé les agents techniques communaux à l'utilisation du broyeur de branches mobile et a mis en place un dispositif permettant aux communes membres d'emprunter gratuitement le broyeur afin de gérer les déchets verts produits par leurs administrés ou pour leurs propres activités d'entretien d'espaces verts. L'ensemble des communes ont consenti à utiliser ce broyeur acquis et mis à disposition gratuitement par la CCVUSP afin de limiter les apports de branches en déchèterie et favoriser la valorisation locale des copeaux de bois dans les communes.

Une prestation de broyage des déchets verts a été également été réalisée en octobre 2024 par le prestataire « Arboriste du Sud ». Cette opération de grande ampleur a coûté 37 600€ et a permis de broyer 3300 m^3 soit 1500 tonnes de végétaux en copeaux de 50mm.

Par ailleurs, la CCVUSP a perçu les financements suivants en 2024 de la part de la Région et de l'ADEME dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets :

Région SUD Acompte de subvention : appel à projets biodéchets « généralisation et valorisation des biodéchets »	10 820,91€ TTC
Région SUD 2ème acompte de subvention « tri et biodéchets » pour l'achat d'un broyeur de branches et de composteurs collectifs	4 490,91 € TTC
ADEME (État) Acompte de subvention « déploiement de la gestion de proximité des biodéchets sur le territoire »	25 042,05€ TTC

10 BILAN DES DEPENSES ET RECETTES

Dépenses 2024

Chapitre	Libellé Dépenses	Dépenses 2024	*Dépenses 2023*
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL (prestations SYDEVOM04)	1 257 815,09€	*1 040 266,12€*
O12	CHARGES DE PERSONNEL (salaires CCVUSP)	186 154,37€	*226 225,01€*
	Valorisation salaires service administratif CCVUSP	21 506,73€	*35 456,74€*
	Valorisation indemnités élus CCVUSP	1 492,27€	*1250,74€*
65	AUTRES CHARGES (contributions annuelles SYDEVOM04)	30 526,00€	*31 769,62€*
O42	AMORTISSEMENTS (acquisitions CCVUSP : colonnes, bennes compartimentées, camions)	82 188,82€	*50 778,58€*
	S/TOTAL Ordures Ménagères	**1 579 683,28€**	*1 385 746,81€*
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL (prestations SYDEVOM04)	340 154,68€	*356 500,92€*
O12	CHARGES DE PERSONNEL (salaires CCVUSP)	122 112,56€	*128 145,02€*
	Valorisation salaires service administratif CCVUSP	3910,31€	*6446,68€*
	Valorisation indemnités élus CCVUSP	271,32€	*227,41€*
65	AUTRES CHARGES (informatique)	356,15€	*170,37€*
O40	AMORTISSEMENTS (acquisitions CCVUSP : colonnes, bennes compartimentées, camions)	149 277,71€	*70 587,20€*
	S/TOTAL Tri (Emballages-Verre)	**616 082,74€**	*562 077,60€*
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL (prestations SYDEVOM04)	413 173,44€	*339 588,39€*
O12	CHARGES DE PERSONNEL (salaires CCVUSP)	196 162,67€	*203 991,40€*
	Valorisation salaires service administratif CCVUSP CCVUSP	33 527,32€	*55 274,31€*
	Valorisation indemnités élus	2326,33€	*1949,80€*
65	AUTRES CHARGES	17 140,60€	*426,24€*
O42	AMORTISSEMENTS (acquisitions CCVUSP : engins, matériels)	8556,08€	*8298,24€*
	S/TOTAL Déchèteries + cartons bruns	**670 886,45€**	*609 528,38€*
	TOTAL DEPENSES	**2 866 652,46€**	*2 557 352,79€*

Recettes 2024

Chapitre	Libellé Recettes	Recettes 2024	*Recettes 2023*
O13	ATTENUATION DE CHARGES (remboursements assurance maladie agents CCVUSP)	380,22€	*0€*
70	PRODUITS DES SERV VENTES DIVERSES (redevance spéciale + vente des composteurs)	18 450,00€	*17 250,00€*
73	IMPOTS ET TAXES (TEOM)	1 706 928,00€	*2 199 380,00€ (TEOM non répartie)*
74	SUBVENTIONS	23 313,27€	*11,84€*
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0€	*9933€*
O42	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS	17 225,43€	*13 996,75€*
10222	RECUPERATION FCTVA (sur dépenses d'investissements)	7964,64€	*27 717,19€*
	S/TOTAL Ordures Ménagères	**1 774 261,56€**	*2 268 288,78€*
O13	ATTENUATION DE CHARGES	0€	*0€*
70	PRODUITS DES SERV VENTES DIVERSES	0€	*0€*
73	IMPOTS ET TAXES (TEOM)	582 100,00€	*0€ (TEOM non répartie)*
74	DOTATIONS, SUBV ET PARTICIPATIONS (soutiens financiers CITEO)	168 288,63€	*44 372,74€*
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE (rachat matières)	16 864,43€	*27 324,96€*
77	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0€	*9934,00€*
O42	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS (acquisitions de colonnes et engin polyvalent)	74 288,64€	*19 197,65€*
10222	RECUPERATION FCTVA (sur dépenses d'investissements)	6734,24€	*40 121,68€*
	S/TOTAL Tri (Emballages-Verre)	**848 275,94€**	*140 951,03€*
O13	ATTENUATION DE CHARGES	0€	*0€*
70	PRODUITS DES SERV VENTES DIVERSES (facturation des professionnels)	48 640,08€	*58 970,73€*
74	DOTATIONS, SUBV ET PARTICIPATIONS (FCTVA)	379, 18€	*2276,48€*
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE (soutiens financiers éco-organismes et rachat matières)	62 053,67€	*72 704,44€*
77	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	17,02€	*1731,89€*
10222	RECUPERATION FCTVA	7289,51€	*6986,28€*
	S/TOTAL Déchèteries + cartons bruns	**118 379,46€**	*142 669,82€*
	TOTAL RECETTES	**2 740 916,96€**	*2 551 909,63€*

Résultats 2024

	2024	2023
Ordures Ménagères		
Dépenses	1 579 683,28€	*1 385 746,81€*
Recettes	1 774 261,56€	*2 268 288,78€ (TEOM non répartie)*
Solde	+194 578,3€	*+882 541,97€*
Tonnage	3027 tonnes	*2998 tonnes*
Coût total à la tonne	521,86€/tonne	*462,24€/tonne*
Tri (Emballages-Verre)		
Dépenses	616 082,74€	*562 077,60€*
Recettes	848 275,94€	*140 951,03€ (TEOM non répartie)*
Solde	+232 193,2€	*-421 126,57€*
Tonnage	1032 tonnes	*912 tonnes*
Coût total à la tonne	596,97€/tonne	*616,31€/tonne*
Déchèteries + cartons bruns		
Dépenses	670 886,45€	*609 528,38€*
Recettes	118 379,46€	*142 669,82€*
Solde	-552 506,99€	*-466 858,56€*
TOTAL DEPENSES	**2 866 652,46€**	*2 557 352,79€*
TOTAL RECETTES	**2 740 916,96€**	*2 551 909,63€*
Solde TOTAL	**-125 735,50€**	*- 5443,16€*

Par rapport à l'exercice précédent, les recettes perçues grâce à la TEOM ont été réparties sur les postes « ordures ménagères » et « tri (emballages-verre) » en fonction des tonnes collectées pour prendre en compte le fait que la TEOM sert à financer l'ensemble du service public de gestion des déchets.

En outre, on constate en 2024 :

- ⇨ Une augmentation de +193 936,47€ des dépenses liées à la gestion des ordures ménagères
- ⇨ Une augmentation de +54 005,14€ des dépenses liées à la gestion des déchets d'emballages (plastiques, métal, papiers-cartonnettes et verre), mais également une diminution du coût à la tonne des emballages triés. L'augmentation des tonnages d'emballages triés engendrent une augmentation des recettes (soutiens financiers de l'éco-organisme CITEO et rachat des matières par les repreneurs) ce qui permet de diminuer le coût à la tonne.
- ⇨ Une augmentation des dépenses liées à l'activité de la déchèterie : +61 358,07€.
- ⇨ Une diminution des recettes perçues en déchèterie : -24 290,36€. Cela s'explique par la baisse de fréquentation des professionnels qui sont facturés en fonction des tonnages et des types de déchets déposés.

L'ensemble de ces augmentations de dépenses s'expliquent par l'augmentation des coûts de transfert de déchets (ordures ménagères, emballages, verre et bennes de déchèteries) à la suite des restrictions de circulation sur la D900 de décembre 2023 à juillet 2024. Ces évènements ont contraint les opérateurs à venir collecter et transférer les bennes par le col de Vars et à trouver des solutions alternatives pour évacuer l'ensemble des déchets collectés dans la vallée, allongeant ainsi considérablement les temps de trajet et par conséquent, les coûts logistiques. L'augmentation des recettes issues de la TEOM n'a pas permis de couvrir l'ensemble de ces surcoûts.